

- Aspect social – société d'ordres



- *Société divisée en 3 ordres*
  - Société de sujets
  - Société hiérarchisée : clergé, noblesse, Tiers-Etat
  - Société dans laquelle les droits déterminés par corps d'appartenance
- *Clergé – « ceux qui prient »*



- Premier ordre du royaume
- 0.5%
- 130 000 individus dont 60 000 réguliers
- Disparités : minorité puissante et d'une richesse considérable (cardinaux, évêques, abbés) – majorité d'un pauvre clergé (curés, moines)
- Richesse : propriété foncière considérable + perception de la dîme + dons des fidèles
  - **Dîme** – dîme des fruits de la terre : impôt du dixième en fait environ 7 ou 8% - 3% en Bretagne contre 12% en Provence – impôt portant sur les productions dominantes de la région (blés + vigne et huile + lin et chanvre + bétail) – utilité = entretien du curé et des bâtiments du culte + secours aux nécessiteux – détournement par un gros décimateur (évêque, communauté religieuse)
- Exemption fiscale : gestion des hôpitaux, hospices, écoles, état civil

- *Noblesse – « ceux qui se battent » : minorité bénéficiant de privilèges – acquisition par la naissance ou par l’anoblissement*



- « Qu’est-ce que le tiers-état ? Tout. Qu’a-t-il jusqu’à présent dans l’ordre politique ? Rien Que demande-t-il ? A y devenir quelque chose » Abbé Sieyès
- 1.5%
- 300 000 individus
- Grande diversité : haute noblesse bénéficiant d’une pension royale – noblesse provinciale vivant dans des conditions très variables – **noblesse de robe** lié à l’acquisition à un prix très élevé d’un office
- Richesse foncière : quelques cas d’enrichissement par le commerce, les plantations dans les colonies, des entreprises métallurgiques
- Privilèges : port de l’épée, banc réservé à l’Eglise, première place à l’offrande lors de la messe, sépulture dans le chœur de l’église, privilèges judiciaires (décapitation et non pendaison), exemptions fiscales – monopole des hautes charges de la Cour, de l’armée et e l’Eglise

- *Tiers état – « ceux qui travaillent » :*



- 98% de la société
- Une grande diversité
  - Paysans : 85% de la population
    - Très grande diversité
    - Minorité de riches laboureurs « coqs de village », propriétaires de terres
    - Masse de petits paysans vivant très difficilement écrasés par la charge des droits seigneuriaux (cens, basse justice, banalités), l’impôt du clergé (dîme) et l’impôt royal (la taille)
    - Journalier misérable dont salaires augmentant moins vite que les prix
  - Salariés et ouvriers des villes : conditions difficiles par hausse des loyers + afflux d’immigrants
  - Mendiants

- **Bourgeoisie** : exercice d'un emploi utile et honorable – groupe important mais ne bénéficiant d'aucune reconnaissance sociale – groupe averse de changement – certains proches des nobles
  - **Bourgeoisie de rente** : bourgeoisie recevant des intérêts sur l'argent prêté à l'Etat, l'Eglise ou à des villes – revenus liés à leur propriété foncière
  - **Bourgeoisie de talent** : hommes de loi comme les procureurs, les avocats (Camille Desmoulins, Robespierre), les notaires – corps médical (médecins, chirurgien, apothicaire) comme Marat et Guillotin – journalistes
  - **Bourgeoisie capitaliste** : fermiers généraux chargés de collecter les impôts, banquiers, marchands participant au commerce transatlantique avec les colonies
  - **Bourgeoisie de l'atelier ou du commerce** : boucher – teneur – changeur...
- *Mobilité sociale possible mais restreinte*
  - Possibilité pour la haute bourgeoisie d'accéder à la noblesse
    - Par mariage : ces unions permettaient à la noblesse de consolider leur assise financière tandis qu'elles permettaient à la bourgeoisie d'accéder à un ordre supérieur
    - Acquisition d'offices : fonction administrative ou judiciaire achetée au roi et transmissible à l'un de ses enfants)
    - Anoblissement royal
  - Limite / blocage
    - Noblesse jalouse de ses prérogatives tentant de réduire l'accès de la bourgeoisie à la noblesse :
      - Exclusion de la bourgeoisie de l'armée par obligation de 4 quartiers de noblesse (4 ascendants nobles paternels)
    - Impossibilité pour le bas clergé d'accéder aux fonctions du Haut clergé
      - Evêques, grands vicaires appartenant à la Haute noblesse exclusivement